

COMMUNE DE VASSIEUX EN VERCORS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL n° 06

Séance du 03 Juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq le 03 Juillet, le Conseil Municipal de la commune de Vassieux en Vercors dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie

Sous la Présidence de Monsieur Thomas OTTENHEIMER Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : 25/06/2025

Nombre de Conseillers en exercice : 8 Présents : 7 Votants : 7

Présents : Nelly GUILLET - MAGNIN Rachel - Thomas OTTENHEIMER- Christophe TORREGROSSA - Dominique GUILLET-

Denis PELLISSIER -Nicolas MORFIN

Excusé : Anthony AUDRAPT

Secrétaire de séance : Nelly GUILLET

Délibération n° 2025-06-008

Ajustement du projet de création de pistes forestières et du plan de financement

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal du projet définitif de desserte forestière cité en objet, comprenant la création de 4305 ml de piste de débardage en plusieurs tronçons avec retournements pour tracteur. Ce projet permettra la gestion de peuplements de hêtre en mélange taillis-futaie, par la réalisation de coupe d'amélioration sur une partie du massif et sur une surface de l'ordre 22 ha appartenant à la commune.

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de solliciter des aides publiques pour ce type d'aménagement dont le montant du programme de travaux s'élève à 21 964 € HT maîtrise d'œuvre comprise.

Plan de financement proposé :

Union Européenne FEADER : 5 491 € 25%

Etat et autre collectivité : 5 491 € 25%

Total des aides publiques possibles : 10 982 € 50%

Autofinancement : 10 982 € 50% à charge de la commune

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, en avoir délibéré, il est proposé au conseil municipal :

- De réaliser ce projet de desserte forestière, sous réserve de l'obtention des subventions sollicitées, pour un coût total de travaux de 21 964 € HT.
- D'approuver le plan de financement proposé
- De solliciter les aides financières auprès de l'Etat, du Conseil Départemental et de l'Europe
- D'autoriser le Maire à signer les documents relatifs à ce projet, à solliciter les aides financières, à déposer un dossier auprès de la Région gestionnaire des fonds Européens FEADER.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Drôme. Elle sera en outre publiée pendant un mois en mairie.

Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance le 04 Juillet 2025

COMMUNE DE VASSIEUX EN VERCORS

Résultat du vote		Pour extrait certifié conforme,
Pour	7	A Vassieux-en-Vercors, le 07 Juillet 2025
Contre		
Abstention		


Le Maire
Thomas OTTENHEIMER

La présente délibération est exécutoire de plein droit conformément à la loi du 2 mars 1982 relative à la liberté des communes. A cet effet, Monsieur le Maire soussigné, certifie en avoir assuré la publicité et la transmission ce jour, pour visa, à Monsieur le Préfet.